PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 167 publiée le 2 mars 2009

ERREUR OU MANIPULATION A PARIS ? LE PERE CHAUVET FAIT MAL SES COMPTES....

Depuis la réforme liturgique, et plus particulièrement depuis la publication du motu proprio Summorum Pontificum du pape Benoît XVI, le même discours incantatoire est récité avec zèle par une partie des voix officielles du clergé français. Ce discours tient en 2 axiomes :

1/ Il n'y a pas de problème liturgique en France et la réforme telle qu'elle a été appliquée est une réussite incontestée et incontestable.

2/ Il n'y a pas de demande "réelles" de célébrations de messes selon la forme "Extraordinaire" . Les fidèles attachés à la liturgie traditionnelle n'existent pas ou sont quantité négligeable, voire ne sont qu'un petit groupe d'agitateurs activistes qui courent chaque dimanche vers tous les centres de demandes où des messes traditionnelles sont célébrées « ad experimentum » (comme à Rambouillet, Vaucresson ou Reims) pour faire du « bourrage d'assistance ».

Chacun sait que la réalité est bien différente : pratique dominicale, vocations sacerdotales et religieuses en baisse dans les diocèses d'une part, explosion des séminaires traditionnels et multiplication des demandes de célébrations de la forme extraordinaire du rite dans les paroisses d'autre part sont là pour démontrer chaque jour un peu plus que le discours idéologique officiel est tout simplement mensonger. Un fait vérifiable en dit plus long que beaucoup de chiffres : actuellement en France les deux communautés traditionnelles Ecclesia Dei les plus importantes, la Fraternité Saint-Pierre (http://www.fssp.fr/) et l'Institut du Christ Roi (http://www.icrsp.org/), malgré de nombreuses ordinations chaque année, n'ont pas assez de prêtres pour répondre à tous les apostolats qu'on voudrait leur confier dans les diocèses.

Mais la situation n'est pas la même partout. Dans bien trop de diocèses de l'Église de France, on ne veut pas de l'unité, de la paix et de l'accueil des différentes sensibilités liturgiques. Pour ces gens, peu importe les faits donc, le Motu Proprio de Benoît XVI doit être un échec ou un non-évènement. Tout est donc fait, chez ces voix de l'Église de France, pour minimiser la portée du Motu Proprio, discréditer ceux qui l'invoquent. Truquez, truquez, il en restera toujours quelque chose, pour broder sur l'adage…

Le grand diocèse de Paris pourrait être un exemple de généreuse application de l'œuvre d'unité et de paix à laquelle s'attèle avec courage le Saint Père. Malheureusement, estimant bizarrement politique de faire rester le siège de Paris sur une ligne de méconnaissance, voir de mépris du réel, le Père Chauvet décline encore aujourd'hui à la sauce Motu Proprio le principe « il n'y a pas de demande, il n'y a pas de fidèles intéressés ». Simple variante de la comique application de la méthode Coué : « le Motu Proprio ne fait pas recette » que le quotidien La Croix croyait pouvoir titrer… le jour même de son entrée en vigueur le 14 septembre 2007.

Mais un an et demi après, on sait exactement ce qu'il en est. Or, le P. Chauvet, curé de Saint François-Xavier (Paris 7ème), chargé à Paris "des choses traditionalistes", tient encore aujourd'hui ce même discours étrange et déconnecté du réel, sans que l'on comprenne bien quel intérêt *politique* il a à agir ainsi. Il a réalisé, pour le compte de l'archevêché de Paris, un dossier destiné aux organes romains compétents, sur la question des "effets" de l'application du Motu Proprio " Summorum Pontificum " à Paris. Il s'agit de traiter des conséquences qu'a eues le Motu Proprio, de l'étendue des demandes d'application et des réponses apportées. Exercice difficile visant à donner des signes d'ouverture à Rome tout en ne contrevenant pas au discours niant la réalité d'une demande généralisée auquel le Père Chauvet s'accroche étrangement.

1 - Le "Dossier" du Père Chauvet (Tous les chiffres sont ceux du Père Chauvet)

A - Avant la promulgation du Motu Proprio, le 7 juillet 2007, le Père Chauvet estime à un millier le nombre de fidèles qui assistaient à la messe traditionnelle dans

des églises concédées en vertu du Motu Proprio Ecclesia Dei de Jean-Paul II. Selon le Père Chauvet, l'évêché de Paris avait ainsi su anticiper le Motu Proprio de Benoît XVI et ainsi répondre à la (faible) demande.

B – Toujours selon le Père Chauvet, dans les mois qui ont suivi le Motu Proprio, il a été accordé à Paris deux nouveaux lieux pour la célébration de la forme extraordinaire du rite romain : Sainte Jeanne de Chantal dans le 16ème arrondissement et une messe dans le 14ème arrondissement à la chapelle Saint Paul dépendant de Saint Pierre de Montrouge. Ces deux nouveaux lieux de culte ont vu se regrouper environ chaque dimanche 250 personnes, à raison d'environ 160 pour Sainte Jeanne de Chantal et 90 pour Saint Paul.
Mais selon le Père Chauvet, parmi ces 250 « nouveaux » fidèles, la moitié provenant de centres de messes préexistants, l'accroissement du nombre de fidèles traditionnels en raison de l'application du Motu Proprio à Paris serait donc d'à peine plus de 100 « nouveaux et vrais » fidèles !!!!!

C - Résultats : La démonstration du Père Chauvet se résume donc ainsi : avec un passage de 1.000 à 1.100 fidèles environ, les effets du Motu Proprio à Paris sont insignifiants avec un accroissement d'environ 10 % seulement.

2 - LES REFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE/b>

A titre préliminaire, il faut savoir que ces chiffres, que nous globalisons, résultent d'un pointage « zélé » et souvent " inquisiteur", après chaque messe, à l'unité près, du nombre des assistants. Ceci révèle une étrange contradiction, à savoir que l'on porte à l'évêché de Paris, un intérêt démesuré pour une portion de catholiques que l'on décrit par ailleurs comme insignifiante.

Cent fidèles de plus à Paris ? Le Père Chauvet veut rire ! Lui qui déclarait en juin 2008 dans une réunion du GREC que "L'on pouvait raisonnablement penser qu'a moyen terme, la forme extraordinaire du rite romain pourrait être célébrée dans toutes les grandes églises de Paris" (lettre Paix Liturgique 116 sur le site http://www.paixliturgique.com/lettre 116).

Par ailleurs, il est permis de se poser les questions : « Pourquoi ce calcul ? Pourquoi ce dossier ? ». Tout simplement parce que les fidèles attachés à la messe traditionnelle ne sont rien pour cette partie officielle du clergé français. Comme ils ne sont rien, ils ne peuvent pas exister, tout doit donc être fait pour démontrer l'existence de ce néant. « ILS NE SONT RIEN ! », c'est précisément ce que disait publiquement Frédéric Mounier, Directeur du Service Religions de La Croix, le 10 février 2009 dans l'émission Le Grand Débat de la chaîne Histoire, à propos de ce qu'il appelle "les traditionalistes"… Cette démonstration permanente de ce rien est fondamentale pour ces ennemis de la paix qui tentent, « chiffres à l'appui », de démontrer la véracité de leurs théories douteuses et explique l'énergie déployée par le Père Chauvet pour réaliser sont dossier et parvenir à ces horribles résultats si éloignés de la réalité.

A - Les éléments de départ sont pipés

Mais revenons à la situation parisienne et faisons un peu d'histoire. Avant le 7 juillet 2007, il y avait 3 centres de Messes à Paris proposant la liturgie traditionnelle dans le cadre du Motu Proprio Ecclesia Dei de Jean-Paul II.

- Notre Dame du Lys : (7 rue Blomet, 75015 Paris, messe le dimanche à 11h15)

- Saint Eugène / Sainte Cécile : (4 bis rue Sainte Cécile, 75009 Paris, messes le dimanche à 11h00 et du lundi au vendredi à 19h00)

- Sainte Odile : (2 avenue Stéphane Mallarmé, 75017 Paris, messes le dimanche à 9h30 et 18h00, du lundi au jeudi à 18h00, vendredi à 9h00 et le samedi à 11h30)

Ces trois lieux de culte « idoines » rassemblaient environ 750 fidèles par dimanche à l'été 2007 [quand Saint Nicolas du Chardonnet (23 rue des Bernardins, 75005 Paris, 5 messes le dimanche et 3 messes chaque jour de la semaine) en rassemblait

déjà plusieurs milliers…]

Or, au cours de l'été 2007 le Cardinal Vingt Trois a décidé d'accorder un nouveau lieu de culte pour la célébration de la messe traditionnelle. Ce fut l'église de Saint Germain l'Auxerrois dans le 1er arrondissement, au centre de Paris qui fut choisi. Etait-ce un contre-feu visant le Centre Saint Paul voisin (géré par l'Institut du Bon Pasteur) et Saint Nicolas du Chardonnet (géré par la FSSPX) ? Etait-ce la préparation de la fin de l'expérience de Notre Dame du Lys, que nous n'avons pas manqué de dénoncer, avec, jusqu'à ce jour, un certain succès ? En tout cas, cela a permis de compter à partit de l'automne 2007 une nouvelle messe paroissiale en forme extraordinaire à Paris.

Comme la fréquentation des trois centres antérieurs n'a quasiment pas baissé et qu'environ 300 fidèles pratiquent désormais à Saint Germain l'Auxerrois, il faut constater que l'octroi d'un lieu de culte supplémentaire a eu pour effet de faire passer la pratique « Motu Proprio » à Paris de 750 à un millier de fidèles , soit un accroissement de plus de 33%.

B - Entre les mois de septembre 2007 et l'été 2008, il y a eu sur Paris plus de 30 demandes formelles et sérieuses (lettre Paix Liturgique 116 sur le site http://www.paixliturgique.com/lettre 116). Depuis lors, leur nombre est en régulier et constant accroissement.

A cette demande réelle et bien ancrée, il n'a été hélas répondu qu'avec une extrême parcimonie, avec seulement deux nouvelles célébrations, hors des horaires normaux des messes dominicales.

1°/ A Sainte Jeanne de Chantal (Paris 16ème).

Saluons tout d'abord le courage et la bienveillance du curé, le Père Jean-Pierre Guiot. En accordant une messe dominicale régulière d'abord à 12 h 45 puis à 12 h 15, le Père Jean-Pierre Guiot a eu une attitude véritablement exemplaire en ce qu'il est un des seuls à avoir répondu à la demande qui lui était faite sans chercher à la contrer ou à l'ignorer. Toutefois, force est de reconnaître que l'horaire tardif (la messe se termine vers 13 h 30) fait que cette célébration ne peut répondre au besoin des familles et des seniors désireux d'un horaire plus familial, entre 9 h 45 et 11 h 15 comme c'est le cas pour 80 % des messes dominicales de Paris.

2°/ A Saint Paul (paroisse Saint Pierre de Montrouge – Paris 14ème).

Le cas est différent mais tout aussi instructif. Il fut dans un premier temps accordé une messe dominicale régulière à 12 h dans la petite chapelle Saint Paul dépendant de la paroisse Saint Pierre de Montrouge. Si l'horaire tardif et peu pratique est un point commun avec la célébration de Sainte Jeanne de Chantal, il faut dire d'emblée que la grande différence réside dans les conditions d'accueil du curé de Saint Pierre de Montrouge le Père Philippe Marsset et de ses confrères du doyenné notamment le curé de Saint Dominique, le Père Slawek Zabiegalowski qui furent, pour parler faiblement, aussi peu « généreuses et conviviales » que possible. Malgré cela, une petite centaine d'assistants (qui, à une autre heure et dans une véritable église eussent été 500), largement paroissiaux, ont assisté à cette messe.
Puis, après près de 5 mois d'interruption (de juin à octobre 2008), il fut décidé, sans aucune concertation avec les fidèles, de déporter la communauté à l'autre bout de l'arrondissement (5 Km), dans l'église Notre Dame du Travail et à 18 h 30 au lieu de 12 h. Enfin, il fut décidé que cette messe traditionnelle ne serait célébrée que trois dimanches par mois pour permettre aux fidèles attachés à la forme "Extraordinaire" de bénéficier, un dimanche par mois, de la richesse de la forme ordinaire du rite romain. A notre connaissance, il n'a pas encore été décidé de remplacer la célébration du dimanche matin dans la forme ordinaire du rite romain, un dimanche par mois, par la forme traditionnelle, pour permettre aux fidèles de la forme ordinaire de bénéficier de la richesse de la forme extraordinaire. Certainement, s'agit-il là d'un oubli car, dans un contexte pareil, personne n'oserait imaginer que cette « mise en œuvre » du Motu Proprio à Notre Dame du Travail ne soit pas faite de bonne foi… Et malgré cela, une centaine d'assistants (qui ici encore, à une heure normale seraient 500), nouveaux pour la plupart par rapport à ceux de Saint-Paul, assistent à cette messe.

Les autres expériences qui ont pu voir le jour à Paris sont restées marginales (cinq messes à 12 h 30 à Saint Georges dans le XIXème arrondissement) ou quelques expériences en semaine (lettre Paix Liturgique 116 sur le site

http://www.paixliturgique.com/lettre 116).

Le décalage abyssal entre les demandes et les mises en œuvre octroyées parle de lui-même et réduit à néant les pauvres tentatives arithmétiques du Père Chauvet qui ne peuvent rendre compte des " effets" réels du Motu Proprio à Paris tout simplement car celui-ci n'a pas été mis en œuvre là ou les fidèles ont demandé son application.

C - LES VRAIS CHIFFRES DE PARIS SI MGR VINGT-TROIS APPLIQUE GENEREUSEMENT LES BIENFAITS DU MOTU PROPROIO DE BENOIT XVI

Il y a 100 paroisses à Paris. Il est légitime de penser que dans toutes ces paroisses, une messe célébrée régulièrement dans la forme extraordinaire, à une heure normale, réunirait en moyenne un minimum de 100 personnes. L'exemple de la chapelle Saint Paul montre que la demande actuelle est locale et concerne le plus souvent des paroissiens actuels des églises locales. Quand on déplace le lieu, fut-ce simplement de 5 kms, ce ne sont pas les mêmes fidèles qui viennent. Aussi toutes les « solutions » visant à remplacer un lieu par un autre sont tout simplement hors sujet.

Ce chiffre de 100 n'est pas incroyable mais au contraire extrêmement mesuré et raisonnable. L'expérience récente de la messe du mercredi des cendres à Saint Georges dans le 19ème arrondissement nous éclaire sur la justesse de notre analyse. En effet, la messe traditionnelle des cendres, célébrée à 19 h, a réuni plus de 150 personnes dont l'immense majorité (+ de 90 %) sont des habitants du quartier, pratiquants habituels de la forme ordinaire de cette paroisse. Cette assistance nombreuse pour un jour de semaine, dans une église peu centrale du 19ème arrondissement, démontre s'il en était besoin la véracité du sondage CSA de septembre 2008 aux termes duquel 34 % des pratiquants (qui sont dans les paroisses) aimeraient assister à la messe traditionnelle si elle était célébrée dans leur paroisse par leur curé… Combien y aurait il de fidèles si une telle expérience était menée dans un lieu plus central de Paris : Saint Pierre de Chaillot, Saint Pierre de Montrouge, Saint Ferdinand des Ternes… 400, 600, plus ???

Bien sûr il ne s'agit là que d'un minima, et qui suppose qu'on ne célèbre pas ces messes à des heures impossibles. Donc revenons à nos prévisions : Si nous avons 100 paroisses sur Paris ou se regrouperaient au moins 100 fidèles chaque dimanche, nous constaterions un accroissement d'au moins 10 000 fidèles supplémentaires attachés à la forme extraordinaire sur Paris. 10.000 fidèles de plus ? C'est loin d'être impensable, puisqu'à terme, la vraie liberté de la messe traditionnelle devrait drainer vers elle environ 30% des pratiquants. Si, en effet, l'on estime la population de Paris à 2,5 millions d'habitants et le taux de pratique de 5 %, le nombre de pratiquants parisiens est d'environ 125.000 fidèles chaque dimanche. Or on sait, grâce au sondage CSA réalisé en septembre 2008 (lettres de Paix Liturgique 145, 145 bis et 146 sur le site http://www.paixliturgique.com/lettre 145) qu'environ 34 % des catholiques pratiquants assisteraient régulièrement à des messes dans la forme extraordinaire si une telle célébration existait dans leurs propres paroisses. Les résultats de cette enquête ramenés à la situation parisienne donneraient : 34% de 125.000 = 42.500 fidèles. L'on voit bien que le chiffre de 10 000 fidèles de plus évoqué plus haut est très inférieur à la probable réalité de ce qui se passerait au bout de quelques années si le motu proprio était appliqué d'une manière honnête et loyale. En tout cas, nous sommes bien loin des "résultats" du dossier du Père Chauvet… et l'on ne peut que constater qu'il y a un décalage considérable entre la vraie demande de tous les silencieux des paroisses et les « propositions » pastorales actuelles de l'évêché de Paris.

En se penchant sérieusement sur la réalité des demandes, on ne peut que conclure que l'objectif poursuivi par l'évêché de Paris via le rapport Chauvet est uniquement de continuer de nier l'évidence pour ne pas avoir à traiter les questions de fond, pour ne pas avoir à accepter les demandes criantes des 10 à 15 groupes (Saint André de l'Europe, Saint Etienne du Mont, Saint Georges, Saint Pierre de Montrouge, Saint Sulpice, Saint Léon, Saint François Xavier, Saint Pierre de Chaillot, Immaculée Conception, Saint Honoré d'Eylau, Saint Ferdinand des Ternes, Notre Dame de Clignancourt pour n'en citer que quelques uns…). Nier l'existence de ces demandes est la seule échappatoire qu'il reste pour les ennemis de la paix. Pourquoi accorder ce qui n'existe pas, pourquoi se préoccuper de gens qui ne « sont rien » ?

Bien sûr, nous avons l'Espérance et n'allons pas baisser les bras mais à tous ceux qui ne savent que faire face à cette culture du mépris et de l'ignorance, nous disons comme nous disions hier à nos frères de Bougival (lettre Paix Liturgique 165 sur le site http://www.paixliturgique.com/lettre 165) : Allez dans vos paroisses vers vos frères pour leur faire connaître votre situation d'exclusion et recueillir leur avis sur cette situation. Ainsi vous réveillerez les consciences et redonnerez à tous les fils de l'Église

l'Espérance de la vraie paix. Ne croyez pas que cela ne serve à rien, le sondage nous le dit : 1/3 des pratiquants des paroisses partagent votre sensibilité liturgique et la plupart des autres sont des hommes de paix ouverts et bienveillants.

C'est la seule voie possible, à moins que vous ne préfériez continuer de subir la "Propagande Chauvet" qui, chiffres à l'appui, vous explique que vous n'existez pas et que vous n'êtes rien…